

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 Novembre 2018 à 20h00

Président : M. DUSSART

Etaient présents : MM. JEUNIAUX, CANDELIER, PROCHWICZ, GUY, POURNY, CAPRON,
Mmes ISEBE, LEFEBVRE.

Etaient absents excusés : M GAUDIERE, excusé, ayant donné une procuration de vote à M JEUNIAUX.
Mme HENNON, excusée, ayant donné une procuration de vote à M DUSSART.
Mme COURTEAUX, excusée. M RICHARD.

Secrétaire de séance : Mme LEFEBVRE

Date de Convocation : 30 Octobre 2018

Date de la séance : 06 Novembre 2018

Affichée le : 13 Novembre 2018

Ordre du Jour :

I) Approbation du compte rendu du 18 Septembre 2018

Sans remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II) Délibérations :

✓ ALSH : Choix de la société retenue de 2019 à 2020

Présentation de M DUSSART

La convention d'accueil de loisirs en collaboration avec les PEP80 expire le 31 décembre 2018. Le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation pour recruter un prestataire de service dans le cadre des accueils de loisirs pour une période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

La date limite de remise des offres a été fixée au 02 Novembre 2018 à 16h en mairie.

1 proposition est parvenue en mairie :

- Association PEP80 à Amiens

Année 2019 : Pour un montant total prévisionnel de 97 746€ TTC, Eté 3 semaines

Pour un montant total prévisionnel de 106 551€ TTC, Eté 4 semaines

Année 2020 : pour un montant total prévisionnel de 98 028€ TTC, Eté 3 semaines

Pour un montant total prévisionnel de 106 841€ TTC, Eté 4 semaines

comprenant l'accueil des petites vacances, des grandes vacances, des temps d'activités périscolaires, de la garderie scolaire, les mercredis créatifs et des frais de structure et d'encadrement dont le détail est dans l'acte d'engagement.

Monsieur le Maire, après examen de l'offre et des mémoires techniques présentés par le candidat propose de retenir l'offre de l'association PEP80 Amiens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- retient l'offre de l'association PEP80 pour l'année 2019 et l'année 2020.

Et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs au dossier au nom de la commune.

✓Fermage : Renouvellement du bail de terres communales EARL les Crouens

Présentation de M. DUSSART

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de renouveler sous les mêmes formes la location de la parcelle « le Marais » section cadastrée AD n° 17 , d'une contenance de 3ha, 52a, 82 ca à compter du 01 janvier 2019 à EARL les Crouens, représenté par Monsieur Frédéric RICHARD demeurant 4 route de Conty à Vers sur Selle.

Le loyer est évalué à 3.5Q/Hectare.

Les parcelles cadastrées suivantes :

-ZE 33 (vallée de Dury) d'une contenance de 91a 92ca

ZE 36 (La Renardière) d'une contenance de 26a 70ca

sont cultivées gracieusement par M Frédéric RICHARD.

Monsieur le maire est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce nouveau contrat de location.

✓Eclairage public : Coupure de l'éclairage public de minuit à 5 heures

Présentation de M. DUSSART

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de faire une expérimentation de l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin pour une période de 3 mois à compter du 01 Décembre 2018.

Les raisons qui nous ont incité à lancer ce test sont les suivantes :

- Raisons économiques :

Dans cette période de réduction des dotations de l'Etat, l'éclairage public impacte de façon importante les finances de la commune. Cette mesure doit permettre de réduire de 40 % au moins, la quantité d'énergie nécessaire à l'éclairage.

- Raisons écologiques :

Les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation électrique,

La perturbation de la biodiversité nocturne (oiseaux, chauve-souris, mammifères, ...),

La pollution lumineuse.

- Raisons sanitaires :

L'éclairage nocturne perturbe nos rythmes biologiques (sommeil, stress, ...).

La sécurité et l'accidentologie sont deux freins qui bloquent parfois la compréhension et l'acceptation de cette mesure

Les communes ayant institué cette mesure n'ont pas constaté d'incidence sur le nombre de cambriolages et d'actes de vandalisme.

Dans un secteur peu ou pas éclairé, les automobilistes ont plutôt tendance à décélérer ou même à freiner afin d'être plus attentifs à l'état de la chaussée et à leur trajectoire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, les membres du conseil municipal acceptent d'expérimenter l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin pour une période de 3 mois à compter du 01 Décembre 2018. A l'issue de l'expérimentation, le conseil réalisera un bilan et débattrà sur la pérennisation de cette mesure.

✓Aide aux communes sinistrées de l'AUDE

Présentation de M. DUSSART

Le lundi 15 octobre 2018 restera une journée noire pour l'ensemble des audoises et audois à cause des inondations dévastatrices et imprévisibles.

L'Association des Maires de l'Aude et le Département de l'Aude lancent un appel national aux dons afin d'apporter un soutien financier indispensable aux Maires des communes sinistrées.

Ces dons seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés au sein des communes audoises et seront à effectuer auprès du Département de l'Aude dans le cadre de la « Solidarité communes audoises 2018 » aux coordonnées suivantes :

Pairie Départementale de l'Aude, Département de l'Aude

RIB : 30001 00257 C1120000000 74

IBAN : FR30 3000 1002 57C1 1200 0000 074

N° SIRET : 221.100.019.000.19

Code APE : 751A

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve cette initiative et propose une aide financière d'un montant de : 2000.00€

- approuve la décision modificative suivante :

Budget Principal 2018

Section de fonctionnement

Montant total de 2000.00€ prélevé en fonctionnement au :

- Article 615221 (Entretien de bâtiments) pour 2000.00€

Montant affecté au :

- Article 6713 (Secours) pour 2000.00€

III) Informations Vers sur Selle

➤ Présentation de M. DUSSART

Déclaration d'intention d'aliéner

Deux DIA ont été envoyées par Maître GOUJON, Notaire à Amiens concernant les parcelles suivantes Au Chemin de Conty :

- ZE 154 et 172, lot 38 du lotissement du Domaine du Château
- ZE 155 et 173, lot 39 du lotissement

Au regard de la délibération d'autorisation permanente du 19 septembre 2017, M le Maire n'a pas fait valoir son droit de préemption.

Déclaration d'intention d'aliéner

Trois DIA ont été envoyées par Maître QUEQUET, Notaire à Saint-Sauflieu concernant les parcelles suivantes :

- ZE 63, Lieu dit « Le fossé Bacon »
- ZE 185, lot 6 du lotissement du Domaine du Château
- ZI 43,44,58, Au chemin de Bacouel

Au regard de la délibération d'autorisation permanente du 19 septembre 2017, M le Maire n'a pas fait valoir son droit de préemption.

Participation citoyenne

Avons reçu un courrier de l'Adjudant BENOIT qui souhaite une réunion avec le Maire et les référents dans le cadre de la participation citoyenne.

Voirie

Avons reçu un courrier de M Nicolas THORON qui sollicite la construction d'un muret ou réhaussé de barrières devant sa maison au n°97 rue de Conty, la façade ayant été détruite lors de l'accident le 14 mars 2018.

Un avis sera demandé auprès du Conseil Départemental et un courrier sera envoyé à M Nicolas THORON.

TOUR DE TABLE

M. CANDELIER

Remerciements

Félicite toute l'équipe pour la réalisation du journal du village.

Opération « Nettoyons la nature »

Le 30 septembre, 10 personnes ont participé à cette opération, dans une bonne ambiance. L'opération s'est déroulée chemin de la grimpette et aux alentours. Remercie tous les participants.

Fête du village

A eu lieu le 07 octobre. Les membres des Souliers de Vers remercient la municipalité pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé.

Bourse aux jouets

S'est déroulée le dimanche 14 octobre, dans une ambiance sympathique cependant on remarque moins de fréquentation que l'an passé.

SISA

Réunion du SISA le 16 octobre.

Val de Selle Musique

L'assemblée générale a eu lieu le 15 novembre.

L'association a réservé la salle communale le 02 juin 2019 pour une prestation musicale.

Financement

La situation de la commune au 30 septembre est saine et les prévisions tenues.

M JEUNIAUX

Repas du CCAS

Le repas a eu lieu le 28 octobre et a été apprécié par tous. L'animation était de grande qualité.
Remercie les membres du CCAS qui ont contribué à cette journée et le comité d'animation qui a offert l'apéritif.
Le prochain repas aura lieu le dimanche 27 octobre 2019.

Banque Alimentaire

La collecte aura lieu le samedi 24 novembre 2018, les flyers seront distribués prochainement.

M PROCHWICZ

Informations

Le journal du village sur le thème de la cérémonie du 11 novembre a été distribué.

Téléthon

Aura lieu le vendredi 07 décembre à partir de 19h à la salle communale. L'animation musicale sera identique à celle de l'an dernier. Le repas sera composé d'une tartiflette et d'une part de tarte 20€ pour les adultes et 10€ pour les enfants. Les inscriptions se feront en mairie jusqu'au 04 décembre. Des flyers seront distribués.

Fibre et site Internet

Les travaux de la fibre sont en cours.
Sur le site internet, nous constatons environ 50 connections par jour.

Mme ISEBE

Organisation de la journée Cérémonie du 11 Novembre

Rendez-vous à la mairie à 10h15 pour se rendre au monument aux morts pour la cérémonie.
Les fleurs seront commandées aux Ets GOSSET.

M CAPRON

Réunion du SISA

La réunion du 09 octobre a été reportée, le quorum n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale a eu lieu le 18 octobre.
Le SISA recrute des auxiliaires de vie.

Correspondant de défense

Une réunion est prévue le 27 novembre à Amiens

Réunion de Conseil

La prochaine réunion des commissions aura lieu le mardi 04 décembre 2018 à 20h.
Et
La prochaine réunion de Conseil aura lieu le mardi 18 décembre 2018 à 20h.

Sans autre question des membres du Conseil municipal, Monsieur le Président lève la séance à 22h05.